

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2009**

L'an deux mille neuf, le lundi seize novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la ville de ST ANDRE DE CORCY, convoqué le 09 novembre 2009 s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : BORRELLY Jean-Paul, BORROD Simone, BROUXEL Marc, COMBE Virginie, COSSU François, DUMAS Christine, FRILLICI Pierre, GIRARD Jean-Marie, GUIGNARD Claudy, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LHUILLIER Bernard, LIVENAIIS Michel, MATHIEU Fabrice, MICHEL Joël, OZIL Joël, PETIT Vincent (arrivé à 20 H 55), TOMATIS Christine, TRIBOLET Joëlle

**ETAIENT ABSENTS** – MM DELANGE, DALESSANDRI, MICHEL

**POUVOIRS** : de M DELANGE à M BARON, de M DALESSANDRI à M BROUXEL

**SECRETAIRE** : Melle COMBE

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 05 octobre 2009. Comme il n'y a pas d'observation, le compte rendu du 05.10.2009 est accepté. M le Maire rappelle l'ordre du jour et propose de rajouter une demande d'augmentation de loyer de la part du bailleur du local de la gym en zone industrielle. L'ordre du jour est accepté.

**VENTE DE TERRAIN A MM GONNARD ET BACONNIER AUX MILLIERES**

Monsieur le Maire fait part de la demande d'acquisition de terrain de M Gonnard aux Millières qui souhaite faire coïncider les limites de sa parcelle avec la haie du clos Barbet d'une part et du trottoir de la rue des Millières d'autre part. En ce qui concerne la partie située sur le Clos Barbet le maire et les adjoints avaient demandé, pour une meilleure homogénéité que M Baconnier, voisin de M Gonnard fasse lui aussi l'acquisition en bout de son terrain du reliquat situé entre sa parcelle et la haie du Clos Barbet. M le Maire a donc en mains les demandes de MM Gonnard et Baconnier chacun pour ce qui les concerne.

Monsieur le Maire donne connaissance de l'avis du service des Domaines sur la valeur de ce terrain et propose au conseil municipal de fixer le prix de vente au prix indiqué par les Domaines, soit 90 € lem2. Après discussion, le conseil municipal fixe donc à 90 € le prix de vente du terrain que MM Gonnard et Baconnier envisagent d'acquérir.

**RENOUVELLEMENT DU BAIL RURAL CONCLU AVEC M JUFFET LAURENT POUR LE TERRAIN QU'IL EXPLOITE AUX ECHANAUX ET AVENANT D'EXTENSION DU BAIL CONCLU POUR LES TERRAINS DE VERNANGE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bail rural conclu en 2000 avec M JUFFET pour la parcelle cadastrée AZ N° 9 d'une superficie de 2 ha 04 a 81 ca située aux Echanaux est arrivée à échéance et que M JUFFET souhaite renouveler ce bail pour une nouvelle durée de 9 années. Le conseil municipal accepte de signer un nouveau bail pour 9 ans moyennant un fermage annuel de 99.60 € par hectare correspondant à une terre de 1ère catégorie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M JUFFET demande à inclure par avenant dans le bail signé en 2008, des parcelles supplémentaires à Vernange. Après discussion le conseil municipal accepte d'inclure de nouvelles parcelles dans le bail conclu en 2008, La superficie totale passera à 11 ha 16 a 04 ca, pour un fermage annuel de 69.72 € à l'hectare correspondant à une terre de 4<sup>ème</sup> catégorie. Le conseil municipal demande qu'un passage pédestre soit maintenu pour rejoindre divers sentiers dans le bois ou l'observatoire.

**DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Des ajustements de crédits étant nécessaires, le conseil municipal vote les modifications présentées.

## **REMBOURSEMENT FRAIS D'EXPERTISE**

Dans le cadre de l'arrêté de péril pris pour le PMU, suite à la chute de tuiles, la commune a demandé la nomination d'un expert au tribunal administratif pour préconiser les travaux à entreprendre afin de faire cesser le péril. Le conseil municipal demande à la SCI Les Grenouilles propriétaire du bâtiment, le remboursement des frais d'expertise, soit un montant de 804.96 €.

## **LOYER DU BATIMENT MIS A LA DISPOSITION DE LA GYMNASTIQUE DANS LA ZONE INDUSTRIELLE**

Monsieur le Maire rappelle que le local loué à la sté COMETTO dans la zone industrielle et mis à disposition de l'association de gymnastique la Sereine n'a pas été revu depuis 2004. Aussi le propriétaire demande une augmentation au 1er janvier 2010. Le conseil municipal accepte un loyer mensuel de 2140 €HT.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M PETIT rappelle que des permanences auront lieu à la mairie pendant la semaine de réduction des déchets et de sensibilisation sur le tri (du 21 au 28 novembre).

Il demande que des containers soient mis à la disposition des utilisateurs des salles SMS et polyvalente.

Il demande s'il est possible de peindre les marches des gradins de la salle multisports d'une autre couleur pour une meilleure visibilité.

Mme LACROIX signale que le local mis à la disposition du péri-scolaire est trop petit compte tenu du nombre de fréquentations, et demande si la commune peut étudier la fermeture du préau du Dassé qui pourrait ainsi servir au péri scolaire : accord pour une étude.

Mme LACROIX demande si les élus sont d'accord pour impliquer financièrement la commune dans « la ronde des St André », des bénévoles sont prêts à assurer la continuité de ces échanges (M Olivier Guérin entre autres) : OUI, 3 réponses négatives (MM JULIAT, COSSU et BORRELLY)

Mme LACROIX annonce que le repas des aînés aura lieu le samedi 12 décembre prochain (environ 250 personnes ont l'âge requis)

Mme DUMAS fait part d'une demande de renouvellement du mobilier scolaire émise en conseil d'école maternelle : voir au budget 2010 ce qui peut être fait.

Mme TRIBOLET informe que le projet de création d'un conseil municipal de jeunes (CM1 et CM2) progresse : sur 91 questionnaires distribués, 50 réponses obtenues dont 22 non, 1 nul, 26 acceptations et 2 indéfinis. Des élections vont donc être organisées pour une mise en place en janvier 2010.

M LIVENNAIS informe que l'entreprise retenue pour les travaux sécuritaires rue du Mont blanc et route de Tramoyes est l'entreprise EIFFAGE pour 33 000 €HT

Il signale également qu'un diagnostic d'accessibilité des voiries et des espaces publics aura lieu prochainement puisqu'il doit être réalisé pour la fin de l'année.

Il annonce qu'une consultation est en cours pour le contrat de balayage mécanisé des voies.

M LIVENNAIS informe que la sté Dentressange va faire un don de mille euros au profit du Téléthon suite aux désagréments commis sur la commune par un de leurs véhicules récemment (fuite produit toxique)

Il informe que le syndicat d'eau potable va procéder au renforcement de 674 m de canalisations d'eau potable à Grange Denis.

M JULIAT informe que le projet de local technique va être revu pour respecter l'enveloppe budgétaire prévue (une travée en moins, la mezzanine en attente, le sol goudronné ) et qu'une étude pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit est en cours, la RSE souhaite s'engager aussi dans la pose et la maintenance de ce type de matériaux.

Il annonce qu'un essai de réhabilitation sera prochainement entrepris sur un plicier extérieur de l'église pour conforter la méthode de réhabilitation préconisée par le maître d'œuvre.

M BORRELLY transmet la demande de la commission de sécurité municipale d'installer une alarme lumineuse à l'école maternelle.

Puis il énumère les diverses activités qui auront lieu à l'occasion du Téléthon le 5 décembre 2009 de 8 à 23 H sur le plateau sportif et dans les salles polyvalentes et multisports. Le lendemain de 9 H à 17 H le Basket Club organisera l'arbre de Noël des enfants basketteurs de tout le département et vendra à cette occasion des crêpes au profit du Téléthon.

Les illuminations se feront dès le 5 décembre.

Monsieur le Maire renouvelle les condoléances du Conseil Municipal à Monsieur Philippe DELANGE pour le décès de son père.

Séance levée à 22 H 15

La secrétaire de séance,

Virginie COMBE

Le Maire,